

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

COMMUNIQUE DE PRESSE

FESCO publie un document de travail concernant un passeport européen pour émetteurs

Dans le cadre du Plan d'action pour l'édification d'un marché unique pour services financiers, FESCO (Forum of European Securities Commission) qui réunit dix-sept autorités de contrôle des marchés de valeurs mobilières de l'Espace économique européen, parmi lesquelles la Commission de surveillance du secteur financier, vient de remettre un document à la Commission européenne concernant « un passeport européen pour émetteurs. »

Ce document de travail qui maintient le principe d'un contrôle du passeport par l'autorité de l'Etat de la société émettrice vise à faciliter les offres publiques transfrontalières tout en garantissant des normes élevées en matière de protection des investisseurs et d'information au public.

Les personnes intéressées peuvent consulter le document en question sur le site de FESCO à l'adresse suivante: www.europefesco.org

Luxembourg, le 17 janvier 2001